

SESSION ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers
- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt- mars à 19 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis-le-Thiboult en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DELNOTT, Maire.

Etaient présents: C.HEBERT, C.HOUDEVILLE, L.PARESY, G.GANZ, C.THOMAS, M.LECOUTEUX, M.FAUCONNET, O.LANCEL, E.MIRIANON, A HUMEL, V.LAURENS, C.LEBLOND, S.LEFEBVRE, C.ROYNARD et F.DELNOTT

Monsieur C.LEBLOND a été élu Secrétaire.

Le Procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

1180 - ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers municipaux présents ou ayant donné procuration : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins déclarés blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

A obtenu :

– Mme HEBERT Catherine : 12 voix

Mme HEBERT Catherine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

1181 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et à venir nécessitent un investissement en temps et en personne important.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention, décide de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à 3.

1182 - ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-17 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers municipaux présents ou ayant donné procuration : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins déclarés blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

– Liste de Monsieur HOUEVILLE Cyril : 12 voix

La liste de Monsieur HOUEVILLE Cyril ayant obtenu la majorité absolue, les différents candidats sont élus adjoints.

LECTURE ET REMISE D'UNE COPIE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire après avoir fait lecture de la Charte de l'élu local a distribué un exemplaire à chaque conseiller.

1183 – NOMINATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Conseillers Communautaires :

- Madame HEBERT Catherine
- Monsieur HOUEVILLE Cyril

1184 – NOMINATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANT AU SIAEPA DU CREVON

Il est procédé au vote à scrutin secret des délégués titulaires et du délégué suppléant au SIAEPA du Crevon. Trois candidats se présentent comme titulaires M.DELNOTT François, M.HOUDEVILLE Cyril et M.GANZ GEORGES et deux candidats comme suppléant M. HOUEVILLE Cyril et Mme FAUCONNET Monica.

Sont élus à la majorité absolue les candidats ci-dessous nommés :

Titulaires premiers nommés :

- Monsieur GANZ Georges
- Monsieur HOUEVILLE Cyril
- Madame FAUCONNET Monica

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07
A Saint Denis-le-Thiboult, le 23 mars 2026

C.HEBERT, Maire



Le secrétaire de séance
Monsieur C.LEBLOND



